

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 19 février et 16 mars 2019;**
 - b) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019.**
- 7. Résultat du registre pour le règlement d'emprunt 2019-06, réfection des conduites sur la route du Souvenir (phase 2 – entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière).**
- 8. Affaires nouvelles :**
 - a) Adoption des états financiers 2018;
 - b) Appel d'offres public pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité;
 - c) Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, M^{me} Katy Marceau et M. Stéphane Bernier.
- 9. Affaires commencées :**
 - a) Plan de lotissement, Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc., famille St-Onge);
 - b) Transfert du contrat de collecte et transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables;
 - c) Octroi du contrat pour les travaux de réfection des conduites sur le chemin Vincelotte (entre la route du Souvenir et la rue Jacques-Bernier);
 - d) Octroi du contrat pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière);
 - e) Résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace – adoption du rapport d'activité municipales 2018 – plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;
 - f) Embauche du personnel estival.
- 10. Informations générales;**
- 11. Période de questions générales;**
- 12. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège #2
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absente : M^{me} Pauline Joncas, siège #3

2019-04-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-04-02

Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2019-04-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1900078 au numéro C1900116 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1900023 au numéro L1900035, les dépôts directs du numéro P1900075 au numéro P1900114 pour la somme de 314 027,70 \$ et les salaires pour une somme de 51 709,94 \$ totalisant ainsi 365 737,64 \$.

6. Rapport des comités

Rapport Culture
et Patrimoine

19 fév. et 16 mars 2019

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 19 février et 16 mars

M^{me} Sophie Boucher fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 19 février et du 16 mars 2019.

Rapport CCU

20 mars 2019

b) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable du comité consultatif d'urbanisme fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 20 mars 2019.

7. Résultat du registre pour le règlement d'emprunt 2019-06, réfection des conduites sur la route du Souvenir (phase 2 – entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière)

La secrétaire-trésorière fait la lecture du résultat du registre concernant le règlement d'emprunt 2019-06 (626 matricules touchés voter; 74 demandes minimales requises pour un scrutin référendaire; aucune signature apposée.

8. Affaires nouvelles

2019-04-04

États financiers 2018

a) Adoption des états financiers 2018

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2018 nous ont été présentés par les comptables de la firme *Mallette*;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil en ont pris connaissance et ont reçu les renseignements souhaités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter tels quels les états financiers pour l'année 2018 et de défrayer le coût des honoraires de *Mallette*. Le surplus à des fins fiscales pour l'année 2018 est de 62 609 \$.

2019-04-05

Appel d'offres
couches d'usure
(asphalte) sur le
territoire

b) Appel d'offres public pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat pour l'année 2019 est supérieur à 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions public faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 101 100 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE le contrat comprend le rapiéçage manuel et mécanisé ainsi que la pose de couches d'usure d'asphalte sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Cap-Saint-Ignace;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur le Système électronique d'appel d'offres public (SÉ@O). La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2019-04-06

Demande pour
utiliser un lot
à une autre fin
que l'agriculture

c) **Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture,
M^{me} Katy Marceau et M. Stéphane Mercier**

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Katy Marceau et M. Stéphane Bernier demandent l'autorisation d'obtenir une utilisation à une autre fin que l'agriculture pour leur lot afin d'agrandir et de rénover un chalet construit en 1982 et aussi de bénéficier des avantages du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* dans le but de remplacer le chalet pour une résidence permanente;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé est le lot 3 769 434 dans la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny et que la superficie visée par la demande est de 5 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Katy Marceau et M. Stéphane Bernier désirent exploiter le potentiel sylvicole de ce lot et maximiser l'acériculture ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit spécifier s'il existe des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pour la construction de résidences;

CONSIDÉRANT QU' effectivement il existe des espaces disponibles en zone blanche pour la construction de résidences;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale et que le projet, tel que soumis, permettrait la revitalisation du secteur tout en assurant l'exploitation du plein potentiel sylvicole et acéricole de l'ensemble de ces lots.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation autre que l'agriculture afin d'ériger une résidence permanente.

9. Affaires commencées

2019-04-07

Plan de
lotissement
Domaine Eau
fleuve

- a) **Plan de lotissement, Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc., famille St-Onge)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du règlement de lotissement stipule que dans le cas d'une demande de permis de lotissement ayant pour but de créer cinq (5) lots ou plus, le fonctionnaire doit la présenter au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.9.1 de ce même règlement, le requérant doit soumettre sa demande de permis de lotissement accompagnée d'un croquis de son projet;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit en plus de présenter la demande de permis et le projet au comité consultatif d'urbanisme, déposer l'ensemble des documents au Conseil municipal pour approbation en fonction des règlements et du plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance du plan de lotissement réalisé par l'arpenteur M. Jean Casault du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité a accepté le plan de lotissement tel que présenté et recommande au Conseil son acceptation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le plan de lotissement déposé par le Domaine Eau fleuve (9269-6616 Québec inc., famille St-Onge). Ce plan a été préparé par M. Jean Casault, arpenteur-géomètre, le 3 décembre 2018 sous la minute 3779.

2019-04-08

Transfert contrat
collecte et transport
matières recyclables et
non recyclables de
Gaudreau à GFL

- b) **Transfert du contrat de collecte et transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de collecte et transport des matières résiduelles recyclables et non recyclables (référence : résolution 2016-09-12 à *Gaudreau Environnement inc.*);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat a une durée de 3 ans (soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019) avec deux années optionnelles (soit les années 2020 et 2021);

CONSIDÉRANT QUE *Gaudreau Environnement inc.* nous a avisé par lettre officielle le 28 mars 2019 d'une demande de consentement à la cession du contrat de collecte et transport des matières recyclables et non recyclables que l'entreprise a avec la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE *Gaudreau Environnement et GFL Environnementale inc. (GFL)* ont l'intention de conclure une entente prévoyant la vente à *GFL* de la quasi-totalité de ses actifs;

CONSIDÉRANT QU' à la clause 4.5 du contrat avec *Gaudreau Environnement inc.*, la Municipalité doit donner son autorisation lors d'un transfert de son contrat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le transfert du contrat de collecte et transport des matières recyclables et non recyclables de *Gaudreau Environnement inc.* à *GFL Environnementale inc. (GFL)*. En ce qui concerne les années optionnelles 2020 et 2021, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ne se prévaudra pas de ces options et par conséquent, un appel d'offres public sera fait au cours des prochains mois afin d'octroyer un nouveau contrat.

2019-04-09

Octroi du contrat réfection des conduites chemin Vincelotte (entre Souvenir et la rue J-B)

c) Octroi du contrat pour les travaux de réfection des conduites sur le chemin Vincelotte (entre la route du Souvenir et la rue Jacques-Bernier)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres public tel que demandé par le Conseil municipal (référence : résolution numéro 2019-02-14);

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres pour les travaux concerne la réfection des infrastructures sur le chemin Vincelotte (entre la route du Souvenir et la rue Jacques-Bernier);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions dont les soumissionnaires et les prix sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix avec taxes
Michel Gamache et Frères inc.	284 995,27 \$
Les Entreprises JRMorin inc.	292 025,00 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier	306 782,04 \$
Martin Mercier inc.	396 387,81 \$

CONSIDÉRANT QUE Michel Gamache & Frères inc. a la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de réfection des conduites sur le chemin Vincelotte (entre la rue Jacques-Bernier et la route du Souvenir) pour la somme de 284 995,27 \$ taxes incluses conformément au devis et à sa soumission.

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2019-04-10

Octroi du contrat
réfection conduites
Souvenir
Phase 2

d) Octroi du contrat pour la réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à un appel d'offres public tel que demandé par le Conseil municipal (référence : résolution numéro 2019-02-16);

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres pour les travaux concerne la réfection des infrastructures sur la route du Souvenir, phase 2 (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions dont les soumissionnaires et les prix sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix avec taxes
Construction B.M.L.	Option 1 : 1 585 505,25 \$ Option 2 : 1 629 195,75 \$
Michel Gamache et Frères	Option 1 : 1 749 556,18 \$ Option 2 : 1 677 080,54 \$
Entreprises G.N.P. inc.	Option 1 : 1 811 944,14 \$ Option 2 : 1 934 596,60 \$
Les Entreprises JRMorin inc.	Option 1 : 2 298 781,41 \$ Option 2 : 1 939 542,02 \$

CONSIDÉRANT QUE Construction B.M.L. a la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière) pour la somme de 1 629 195,75 \$ pour l'option 2 conformément au devis et à sa soumission. Le tout est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2019-04-11

Rapport annuel
incendie 2018

e) **Résolution de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace – adoption du rapport d’activités municipales 2018 – plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions sur leur territoire prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny a conséquemment complété un tel rapport pour les deux casernes sur le territoire qu’il dessert;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

1. D'adopter le rapport d'activités municipales présentant les actions réalisées pendant l'année 2018 en lien avec le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de protection contre les incendies et la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

2019-04-12

Personnel estival

f) **Embauche du personnel estival**

ATTENDU QU’ à chaque année, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace engage des ressources humaines saisonnières afin de combler les postes au terrain de jeux, de sauveteurs à la piscine, au bloc sanitaire et pour les îlots fleuris;

ATTENDU QUE suite à la parution d’offres d’emploi dans le journal *Le Vaillant*, des CV ont été déposés à nos bureaux et une sélection a été effectuée afin de combler adéquatement les emplois disponibles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS RÉSENTS

D'engager le personnel suivant pour les emplois d'été 2019 :

Coordonnatrice du terrain de jeux

Laurence Guimont

Animateurs(trices) du terrain de jeux

- Jennifer Blanchet
- Joséanne Castonguay-Mercier
- Charles-Olivier Chouinard
- Kary-Anne Garneau
- Justine Guimont
- Céléna Larouche
- Mathilde Lemieux
- Camille Salvas
- Rebecca Simard

Accompagnatrice enfant handicapé

- Claudia Pelletier

Aide-animatrice

- Catherine-Rose Martineau

Sauveteurs piscine municipale

- Maude Levasseur
- Justine Létourneau

Bloc sanitaire, îlots fleuris et aide aux travaux publics

- Jacqueline Richard

Pour le reste du personnel, celui-ci sera engagé au fur et à mesure et le tout sera ratifié lors d'une prochaine séance du Conseil.

Ces démarches seront faites en collaboration avec le ou les conseillers du comité des ressources humaines et les responsables de service concernés.

10. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

11. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

2019-04-13

12. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que la séance soit levée à 20 heures 44.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse